



Information de presse ★ Press information ★ Presseinformation

PI 12.12.2003-fr

LA CESI SE PRONONCE EN FAVEUR D'UNE DIRECTIVE DU CONSEIL PERMETTANT DE LES ETENDRE A TOUTES LES PENSIONS PROFESSIONNELLES

En réponse à la consultation des partenaires sociaux par la Commission Européenne concernant la **portabilité des pensions complémentaires**, la CESI se prononce en faveur d'une **directive du Conseil** permettant de les étendre à toutes les pensions professionnelles. Cette position a été prise par le Bureau exécutif de la CESI lors de sa réunion du 12 décembre 2003.

« Il est évident que les **évolutions démographiques exigent des réformes considérables des systèmes de retraite** », déclare M. Helmut Müllers, Secrétaire Général de la CESI. « C'est pourquoi la CESI partage le point de vue de la Commission européenne. Elle **estime en effet** qu'il est nécessaire d'engager une action communautaire pour **améliorer la transférabilité des droits aux pensions professionnelles**. »

Pour la CESI, il serait cependant **inacceptable** que des **formes d'emploi plus flexibles** et la **mobilité professionnelle pénalisent les droits aux pensions professionnelles** des travailleurs. Une directive du Conseil pourrait offrir à tous les travailleurs concernés un **cadre uniforme et fiable, leur garantissant un maximum de sécurité**. Pour cela, une condition importante réside cependant dans une **clarification des implications fiscales**.

Questions et contact: Jürgen Noack, Tel: +32(0)2 282 18 76, E-mail: noack@cesi.org